



**Ministère des Affaires sociales  
et de la Santé**

**Ministère de l'Agriculture,  
de l'Agroalimentaire  
et de la Forêt**

Paris, le 21 mars 2016

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Lutte contre l'antibiorésistance : Marisol TOURAINE et Stéphane LE FOLL saluent l'encadrement accru des conditions de recours aux antibiotiques critiques en médecine vétérinaire**

Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, et Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement, se félicitent de l'entrée en vigueur, à compter du mois d'avril 2016, de nouvelles mesures réglementaires encadrant le recours aux antibiotiques critiques en médecine vétérinaire. Le décret relatif à ces nouvelles mesures, paru vendredi 18 mars, en application de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, réaffirme la place du diagnostic pour limiter le risque d'utilisation inappropriée de ces antibiotiques et de développement de l'antibiorésistance.

Les Ministres tiennent à rappeler que les antibiotiques considérés comme critiques sont les seuls à être efficaces pour lutter contre certaines infections bactériennes chez l'homme. C'est pourquoi il est crucial de préserver leur efficacité.

Ces nouvelles mesures prévoient :

- l'interdiction du recours préventif à une cinquantaine d'antibiotiques critiques, c'est-à-dire leur utilisation sur des animaux non affectés par une bactérie pathogène ;
- la réalisation de tests permettant de s'assurer qu'un autre antibiotique ne pourrait pas être utilisé, avant toute prescription d'un antibiotique critique en médecine vétérinaire.

En France, la lutte contre l'antibiorésistance en médecine vétérinaire fait l'objet d'un plan national (plan Ecoantibio) démarré en 2012 et piloté par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, en concertation étroite avec le Ministère des Affaires sociales et de la Santé et les acteurs professionnels, en particulier les éleveurs et les vétérinaires.

L'antibiorésistance est un phénomène naturel de défense des bactéries vis-à-vis des antibiotiques. Ce phénomène est accentué en cas de mauvais usage des antibiotiques. L'antibiorésistance est un sujet majeur de santé publique car elle réduit les possibilités de traitement chez l'homme ou chez l'animal. Leur utilisation responsable en médecine vétérinaire comme humaine est indispensable à la préservation de leur efficacité thérapeutique.

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74**  
**Service de presse de Marisol TOURAINE - Tel : 01 40 56 60 65**

---